



**APPEL A PROJETS CULTURELS – Année 2021-
Soutien aux associations culturelles du territoire**
Communauté de Communes du Pays de Bitche

A retourner pour le 30 juin 2021 16h00 au siège de la Communauté de Communes ou par mail : culture@cc-paysdebitche.fr

Dans ce contexte inédit, les associations culturelles du territoire du Pays de Bitche ont été particulièrement touchées et de nombreux projets ont dû être annulés ou repoussés. Le calendrier annoncé de reprise permet à nouveau de penser la réalisation d'événements. Après la période éprouvante liée aux confinements successifs, la Communauté de Communes du Pays de Bitche propose pour l'année 2021 un appel à projets destiné à soutenir les associations culturelles du territoire. Cet appel à projets a pour ambition de favoriser le développement culturel et la présence artistique en milieu rural, de permettre aux habitants et aux touristes de profiter d'animations ou d'événements culturels, de renforcer le lien social et de participer à l'attractivité du territoire.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, l'association doit répondre à plusieurs critères

- avoir un rayonnement intercommunal et proposer une ou des manifestations ayant une visibilité communautaire en 2021
- avoir son siège et proposer un ou des projets sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bitche
- faire appel à des artistes professionnels pour une ou des manifestations

La commission « Développement économique - Politique Culturelle » se réunira au mois de juillet puis proposera au Conseil Communautaire l'attribution des aides, selon les critères mentionnés ci-dessus et selon la qualité du projet et de son contenu. Les projets en partenariat avec d'autres associations ou structures, la valorisation du patrimoine du Pays de Bitche, la mise en place d'actions en lien avec des artistes et les habitants seront valorisés.

FICHE PROJET

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom – Dénomination :

Numéro SIRET :

Nom – Prénom du/de la représentant(e) légal(e) :

Nom – Prénom du/de la responsable du projet présenté :

Adresse du siège :

Courriel :

Téléphone :

PRESENTATION DU PROJET / DE LA MANIFESTATION

Intitulé :

Contenu :

(Préciser les objectifs, le déroulement du projet ou de la manifestation, dates, lieu(x), le rôle des intervenants artistiques, les rencontres prévues, caractère gratuit ou payant pour le spectateur, récurrence ou caractère exceptionnel du projet, ...)

INTERVENANTS ARTISTIQUES

Indiquer nom(s), prénom(s) et joindre un curriculum vitae ou des références

PARTENAIRES

Population impliquée – Public bénéficiaire :

POUR LES ASSOCIATIONS AYANT BENEFICIÉ D'UNE SUBVENTION INTERCOMMUNALE EN 2020

Evaluation de l'action (résultat de l'action, impact, fréquentation, bilan financier)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Le total des charges doit être égal au total des produits
La participation intercommunale ne pourra excéder 50 % du budget global

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication		- Communauté de communes du pays de Bitché	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée (joindre impérativement la copie des statuts)
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des obligations administratives et des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de (indiquer le montant en €) :
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le à

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.